

Confidentiel/vertraulich

Berne, le 27 novembre 1991

CONSEIL DES ETATS
Commission des affaires étrangères

PROCES-VERBAL
PARTICULIER 2

de la séance des 14 et 15 novembre 1991
17h00 à 19h35 et 8h00 à 10h45
à Berne, Palais du Parlement, salle 87

ORDRE DU JOUR

6. Analyse du résultat des négociations
EEE (réunion ministérielle du 21.12.91
à Luxembourg)

(autres objets à l'ordre du jour, voir
procès-verbal principal)

TAGESORDNUNG

6. Analyse der EWR-Verhandlungsergebnisse
(Ministerkonferenz vom 21.10.91 in
Luxembourg)

(übrige Traktanden siehe Hauptprotokoll)

PARTICIPANTS

Président : Masoni

Membres présents : Cavadini, Dobler,
Ducret, Huber, Schoch, Schönenberger,
Seiler

Excusés :

14.11.91 : Mme Weber

14 et 15.11.91 : Mme Bühler (remplace
Onken), Schmid

Autres participants :

M. Felber, conseiller fédéral, chef DFAE
M. R. Schaller, secrétaire général DFAE
M. l' ambassadeur J. Kellenberger,
Chef suppléant du Bureau de l'intégration
DFAE/DFEP

Secrétariat de la commission :

M. L. Magnin

Procès-verbal : Mme Stauffer (a)

le 14.11.91 : Mme Québatte (f)

le 15.11.91 : Mme Baessler (f)

Vendredi 15 novembre 1991 : la séance reprend à 8h00.

6. Analyse der EWR-Verhandlungsergebnisse (Ministerkonferenz vom 21.10.91 in Luxembourg)
Analyse du résultat des négociations EEE (réunion ministérielle du 21 octobre 1991 à Luxembourg)

M. Felber, conseiller fédéral : Vous nous permettrez de traiter ce sujet d'une manière rapide et générale, puisque dans quelques semaines vous disposerez de documents plus importants en vue de la discussion dans les Chambres.

Dans la nuit du 21 au 22 octobre 1991, le Conseiller fédéral Delamuraz et moi-même avons accepté au nom du Conseil fédéral le résultat des négociations sur l'EEE - remarquez que nous n'avons rien signé pour l'instant, contrairement à ce qu'annonce la presse. La perspective dans laquelle le Conseil place cet accord est celle de l'adhésion. Le Conseil fédéral avait fixé, pour ses délégués à Luxembourg, des règles qui leur permettaient d'accepter ou de refuser les résultats de la négociation, et c'est à 2 heures du matin que la décision a été prise, après constatation que cet accord était intéressant dans sa substance. Comme il présentait un certain nombre de déséquilibres, il fallait déterminer la politique future du Conseil fédéral. La difficulté réside dans le fait que la politique future - l'adhésion - et l'accord sur l'EEE sont deux éléments très différents l'un de l'autre, et il s'agira de ne pas faire de confusion entre ces deux éléments au cours de la campagne que mèneront les parlementaires. Le traité sur l'EEE peut être résilié, tandis que l'adhésion est un acte d'engagement qui n'est pas résiliable. La rédaction de l'accord lui-même, qui compte environ 1000 pages, est en train d'être finalisée par un groupe de rédaction qui siège continuellement à Bruxelles et qui devrait terminer ses travaux pour le 18 novembre, et la signature n'interviendrait au mieux que courant décembre.

I - Appréciation de l'accord

Sur le plan général :

- La Suisse a atteint l'essentiel de ses objectifs *dans le domaine des 4 libertés et des politiques d'accompagnement*. L'accord EEE nous donnera un degré d'intégration élevé au Marché unique de 1993 par la réalisation de la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, et par une participation étendue aux politiques et programmes communautaires concernant la recherche, l'éducation, la protection de l'environnement, les consommateurs etc.

- Sur *le plan institutionnel*, en revanche, la solution n'est pas aussi équilibrée que nous l'aurions souhaité. Les faiblesses institutionnelles de l'accord sont cependant atténuées par des procédures de négociation et compensées par les avantages matériels de l'accord, soit la pleine participation au Marché unique de 1993. Il faut également tenir compte du fait que l'accord EEE ne devrait pas avoir une durée illimitée.

Principaux résultats obtenus quant au contenu matériel de l'accord

1. Libre circulation des marchandises

- Les obstacles à l'accès au marché de la CE résultant des différentes normes nationales seront supprimés. La Suisse a pu obtenir la sauvegarde de ses prescriptions techniques "sensibles" - celles qui relèvent de la protection de l'environnement et de la santé - jusqu'à ce que la CE atteigne un niveau de protection comparable au nôtre.

- Quant aux produits agricoles, les réductions tarifaires que nous avons accordées concerneront 23 produits provenant essentiellement des pays moins développés de la CE. Mais cela sans mettre en cause les restrictions quantitatives. D'autre part, nous avons pu exclure de la libéralisation des produits de la pêche la farine et l'huile de poisson, ce qui nous permet de maintenir notre régime de prélèvements à la frontière sur ces produits - qui rapporte 250 millions de francs par an -. Quant à la clause évolutive en matière agricole, elle n'aboutira à une libéralisation ultérieure que si cela est dans l'intérêt mutuel des deux Parties. L'EEE ne devrait donc pas avoir d'effets négatifs sur l'agriculture suisse. Au contraire, notre agriculture y gagnera car ses coûts de production devraient baisser sous l'effet dérégulateur de l'EEE.

2. Libre circulation des services

- Dans le domaine des services financiers, nos banques et assurances bénéficieront du libre établissement pour leurs succursales et de la libre prestation des services au-delà des frontières. Point important pour la place financière suisse : les banques de pays tiers - USA, Japon - auront accès à l'ensemble de l'EEE avec leur licence suisse.

- Dans le secteur des transports, les compagnies aériennes suisses bénéficieront sur un pied d'égalité avec leurs concurrents de la libéralisation en cours dans la CE, ce qui est vital pour Swissair et Crossair.

3. Libre circulation des capitaux

- La Suisse pourra maintenir en vigueur pendant 5 ans les dispositions de la Lex Friedrich et pourra recourir ensuite à une clause de sauvegarde en cas de difficulté grave sur le marché immobilier.

4. Libre circulation des personnes

- La libre circulation et le libre établissement des travailleurs et des indépendants auront lieu après une période transitoire de 5 ans avec la possibilité de recourir à une clause de sauvegarde si l'immigration devait être massive. Au cours de cette période transitoire la politique actuelle des étrangers sera progressivement adaptée. Cette libéralisation devrait avoir un impact favorable sur tous les secteurs économiques dont l'expansion est aujourd'hui limitée par l'impossibilité d'avoir accès à une main-d'oeuvre qualifiée.

5. Politiques horizontales et d'accompagnement

Dès le 1er janvier 1993, la Suisse et ses partenaires de l'AELE participeront pleinement au troisième programme cadre de recherche communautaire 1990-1994 qui couvre 13 domaines importants de recherche appliquée et de développement.

A participation financière équivalente, la Suisse a obtenu de pouvoir participer sur un pied d'égalité, avec les Etats membres, aux Comités chargés de gérer ces programmes.

Le point sur le volet institutionnel

Il donne aux pays de l'AELE des possibilités de consultation tout au long du processus d'élaboration et de décision de nouvelles directives communautaires. Il ne permet cependant pas une véritable codécision. En effet :

- les experts des pays AELE seront associés par la Commission quand celle-ci élabore des projets législatifs communautaires pertinents pour l'EEE;
- les pays de l'AELE seront informés et consultés avant que le Conseil CE adopte une législation CE pertinente pour l'EEE;
- ils auront le droit d'évoquer individuellement les problèmes qui les préoccupent, soit devant le Comité mixte soit devant le Conseil de l'EEE;
- ils auront la possibilité de refuser individuellement l'extension de la décision CE à l'EEE, mais avec pour conséquence qu'il n'y aura pas ou plus de règle EEE dans le domaine concerné pour l'ensemble des pays de l'AELE;
- en cas de difficultés de se mettre d'accord au niveau EEE, voire en cas de veto, il y aura un processus de négociation pouvant ouvrir la voie à une solution pragmatique;
- les décisions qui tombent dans la compétence du Parlement, voire du peuple, devront être approuvées par celui-ci avant d'entrer en vigueur (pas de transfert de compétences législatives aux organes EEE).

Toutefois :

- la Commission des CE reste la seule source de nouvelles règles;
- les pays de l'AELE doivent, en principe, parler d'une seule voix dans le processus de consultation et de décision, ce qui limite les possibilités de faire valoir des intérêts suisses spécifiques;
- en cas de non accord au niveau EEE, il y aura suspension provisoire et automatique de la partie touchée de l'annexe de l'accord;
- la participation des pays de l'AELE dans les comités qui jouent un rôle de gestion et de développement de l'acquis est limitée.

II Contexte de notre politique d'intégration dans lequel il faut placer l'accord EEE

Notre politique d'intégration a eu pour objectif constant la suppression des discriminations et des désavantages économiques liés à notre situation d'Etat non membre de la CE. Cet objectif est pleinement atteint avec la conclusion de l'accord EEE. En outre, cet accord nous associe à l'entreprise d'intégration économique menée par la CE au niveau du continent européen. Toutefois, seule l'adhésion à la CE nous permettrait de participer aux décisions qui sont prises en son sein et qui déterminent l'avenir économique et politique de l'Europe, et donc également de notre pays.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a fixé l'adhésion à la CE comme but de sa politique d'intégration européenne et considère que l'accord sur l'EEE constitue une étape importante qui doit conduire à ce but. Il s'agit d'analyser encore les modalités entourant la réalisation de cet objectif. Ces modalités feront l'objet d'un rapport que le Conseil fédéral présentera au Parlement au début de 1992.

Il n'y a pas d'automatisme entre l'approbation de l'accord EEE et l'adhésion. Le Parlement et le peuple devront décider deux fois : en 1992 sur l'EEE et, plus tard, sur le résultat des négociations d'adhésion. Nous devons aujourd'hui veiller à ne pas créer de confusion : le Conseil fédéral n'a pas déterminé l'adhésion comme but parce que le Traité sur l'EEE n'était pas bon - ce traité est bon quant à sa substance -, mais, à terme, parce que l'ensemble des événements et de la politique européenne nous y invitaient. La construction européenne se fait par le truchement de la CE et la Suisse doit pouvoir participer à la "nouvelle architecture européenne". N'oublions pas que la matière de l'EEE représente environ les 2/3, voire les 3/4 de celle d'un accord d'adhésion. C'est donc un apprentissage que nous avons fait de la négociation avec la CE, mais nous savons que les problèmes les plus difficiles qui seront soulevés dans la

perspective de l'adhésion concernent l'agriculture, l'union politique et la politique de sécurité. Le Conseil fédéral ne veut donc pas précipiter la décision et donner l'impression que ces côtés sont négligés, car ce seront des points très importants des futures négociations.

III Calendrier de la suite des opérations

- 18 novembre 1991 : paraphe de l'accord EEE (probable);
- mi-décembre 1991 : signature de l'accord;
- vers la mi-janvier 1992 : adoption par le Conseil fédéral du *message d'approbation de l'accord EEE*; adoption par le Conseil fédéral du *rapport sur la politique d'intégration de la Suisse* qui établira les raisons du choix d'adhésion à la CE. Ce 3ème rapport ouvrira le débat sur l'adhésion, étant entendu que le Conseil fédéral souhaite se garder la compétence de déterminer le moment d'adhérer.
- fin janvier 1992 : Eurolex : adoption du message concernant le premier paquet législatif;
- fin février 1992 : dito : deuxième paquet législatif;
- fin mars 1992 : dito : troisième paquet législatif.

A Eurolex s'ajoutera la soumission à la ratification par le Parlement de l'accord de transit.

Avant sa signature, le texte du traité sur l'EEE sera traduit de l'anglais dans les 9 langues officielles de la CE. La CE doit aussi soumettre le texte de l'accord à la Cour de justice européenne qui doit en vérifier la conformité avec le Traité de Rome. Ensuite, les 12 Etats soumettront l'accord à leurs Parlements respectifs, de même que les Etats de l'AELE. Le traité doit encore être soumis à l'approbation du Parlement européen (majorité qualifiée des 2/3). C'est seulement après ces divers processus d'approbation que l'accord sera ratifié. Nous ne sommes donc pas certains de pouvoir respecter le programme visant à soumettre ce traité au peuple le 6 décembre 1992. Rappelons qu'Eurolex touche 60 lois dont les modifications devront être approuvées par le Parlement. Si la signature de l'accord n'avait pas lieu à la date prévue, celle-ci serait reportée au début de février, et cela aurait pour conséquence que la ratification et l'entrée en vigueur du Traité seraient reportées de 6 mois.

Le Conseil fédéral et les deux départements, des affaires étrangères et de l'économie publique, vont proposer une stratégie pour l'information, de manière à ce que nous sachions à qui nous nous adressons, quelles cibles rechercher. A côté des documents officiels, nous devons donner davantage de renseignements spécifiques aux parlementaires : libre circulation des travailleurs, etc... ainsi qu'une série d'informations plus vulgarisées pour le public. Nous allons axer notre information sur l'EEE, afin de mener cette entreprise à bien sans interférence avec l'adhésion. La presse et les médias recevront aussi du matériel d'information sur des dossiers particuliers. Enfin, nous essaierons de rendre compréhensible la matière de l'accord EEE en faisant appel à une maison spécialisée en matière de communication.

M. Ducret : J'ai été très satisfait de l'entente qui a régné au sein du Conseil fédéral.

Autre remarque : avec l'acceptation de cet accord, c'est le reste du protectionnisme qui disparaît, comme nous le souhaitions.

Enfin, permettez-moi de vous faire remarquer que les grands problèmes sont en fait négligeables : la question des 28 tonnes, les obstacles en matière

agricole, le problème de l'acquisition des biens immobiliers en Suisse sont des combats absurdes. Ainsi, alors que l'on interdit à un Allemand d'acheter une villa dans les Grisons, on autorise un Allemand, un Américain ou un Anglais à acheter une usine, et de la fermer, ce qui est bien plus grave que d'acheter un chalet. Notre esprit obtus nous a conduits dans des batailles inutiles.

Les grands problèmes sont en fait mis à l'ombre par ces broutilles. Ainsi dans le domaine de l'industrie : non seulement la concurrence, mais le déplacement de nos industries dans d'autres pays vont être facilités. Pensons au cas de la prochaine usine Peugeot-Fiat qui sera installée au Portugal, où les conditions économiques sont plus avantageuses, alors que la France et l'Italie comptent respectivement environ 10 % et 12 % de chômeurs. Il faut s'attendre à ce que nos usines subissent le même sort. Il s'agit donc d'être prudents.

En matière d'emploi, l'agriculture court moins de risques que nos employés et nos ouvriers, car la libre circulation des personnes va niveler les salaires. L'augmentation des salaires - liée au manque de main-d'oeuvre spécialisée - va être stoppée du fait de l'abondance de candidats.

En matière d'habitat et de construction, le libre jeu de la concurrence permettra aux entreprises étrangères de venir travailler en Suisse. Or, il est impossible de contrôler si des conditions égales rèneront. Les commerçants étrangers pourront imposer leurs conditions dans notre pays. L'exportation de nos aides sociales, qui reposent en grande partie sur la fiscalité, va obliger le peuple suisse de faire oeuvre de solidarité avec des étrangers rentrés dans leurs pays, et qui recevront les mêmes aides que lui.

Les exigences actuelles en matière d'écologie en Suisse sont excessives : de ce fait, pour un prix de vente égal, les étrangers sont mieux placés dans la concurrence. Si je me réfère à ma branche d'activité, l'équipement d'un camion de livraison suisse est incomparablement plus sophistiqué que celui d'un camion allemand.

En conclusion, je soutiens que nous nous sommes arrêtés à des broutilles. Il n'empêche que je suis favorable au Traité sur l'EEE, et je prendrai du temps, bien que sorti du Parlement, pour le soutenir. Je voudrais cependant attirer votre attention sur le fait que ceux qui seront les plus touchés ne sont pas ceux auxquels on pense d'abord. Sur le plan de l'emploi, il faudra, au niveau des cantons, que l'on veille, en accord avec les milieux syndicaux et patronaux, à ce que la libre circulation des personnes n'ait pas pour conséquence une baisse relative des revenus. N'oublions pas que nos revenus sont largement supérieurs à ceux des pays de la CE - 3 fois supérieurs à ceux de l'Italie, 2,5 fois à ceux de France, 30 à 40 % à ceux de l'Allemagne. Il faudra prendre garde que dans notre pays l'industrie et le commerce n'utilisent cette nouvelle possibilité pour faire pression sur le revenu des gens. J'ai pu constater avec satisfaction que les syndicats étaient assez ouverts à l'égard de cet accord, mais c'est le grand risque. Il faut regarder les choses en face : des transferts importants de l'industrie suisse dans des pays européens se préparent. Témoin, la société Sécheron de Genève, 650 emplois. La fabrication des transformateurs pour l'Europe a été transférée à Francfort, celle réservée au marché suisse étant seule restée à Genève. Il faudra se méfier des dires des industriels, et au lieu de penser aux problèmes de transport, par exemple, c'est plutôt d'autres domaines que l'on aurait des raisons de s'inquiéter.

J'aurais une question à poser sur l'évolution du Marché commun, que je connais bien. Je constate qu'il fait souffrir ses participants : habitants, agriculteurs etc. Avez-vous eu le sentiment, lors de vos contacts, que le Marché commun pourrait continuer à se développer avec les problèmes intérieurs qu'il suscite ?

Je conclus en félicitant M. Felber, conseiller fédéral, de la campagne de vulgarisation qui se prépare.

Dobler: Ich bin von den Ergebnissen, die in den Verhandlungen mit der EG erzielt worden sind, sehr positiv berührt. Dank einer Hartnäckigkeit sondergleichen seitens des Bundesrates und der Verhandlungsdelegationen ist jetzt das Optimum erreicht worden, das man von schweizerischer Seite erreichen konnte. - Was aber jetzt auf das Parlament und das Volk zukommt, stellt wahnsinnige Anforderungen: Es wird ein Testfall sein für das Parlament, aber auch für unsere Demokratie. Das Parlament wird fast überfordert sein in bezug auf das, was nun zu entscheiden sein wird, und zwar in einer wahnsinnig kurzen Zeit - normalerweise brauchen wir Jahre, bis wir eine Vorlage über die Bühne bringen. Ich zweifle daran, dass das Parlament in der Lage ist, diese Fristen einzuhalten. Es ist eine faszinierende Aufgabe, die auf uns zukommt; aber sie erfordert alle Kräfte.

Offenbar ist es nicht sicher, ob das EG-Parlament die Zweidrittelsmehrheit findet, die für die Zustimmung zum EWR-Vertrag erforderlich ist. Wann findet diese Abstimmung statt? Was passiert, wenn das EG-Parlament nein sagt, weil die ausgehandelten Voraussetzungen zu sehr zugunsten der Efta lauten? Wir müssen nicht meinen, wir seien diejenigen, die bestimmen können; schliesslich sind wir die Bittsteller - wir stehen ja vor den Türen. Wenn die Gemeinschaft die Türen zuschlägt, müssen wir wieder von vorne beginnen, und der ganze Zeitplan, der für die Schweiz vorgesehen ist, wird illusorisch.

Huber: Ich gratuliere dem Bundesrat, dass er den EWR-Vertrag zu Ende verhandelt hat und bin beeindruckt davon, was die schweizerische Diplomatie bei diesen Verhandlungen geleistet hat. Wir haben allen Grund, das anzuerkennen, und wir haben allen Grund, auf unsere Minderwertigkeitsgefühle, die wir gegenüber Europa an den Tag gelegt haben - manchmal in einer fast masochistischen Grundhaltung - zurückzukommen. Es hat sich gezeigt, dass wir in der Lage sind, einen Beitrag zu leisten. Wir sind nicht nur Bittsteller. Es geht hier um Interessenlagen - Herr Ducret hat sie sehr plastisch dargestellt -, und nicht um irgendwelche Gefühle oder Geschenke. Dabei ist uns die Entwicklung der europäischen Politik und der Weltpolitik überhaupt zugute gekommen: Hätte es keine Entspannung und keine Abrüstung gegeben, hätten Sie bereits bei diesem Vertrag mit neutralitätspolitischen Einwendungen in grossem Ausmass zu rechnen, obwohl es sich in erster Linie um einen Handelsvertrag handelt.

Wir haben jetzt wenig über den institutionellen Teil gesprochen: Es stellt sich die Frage, ob das, was in diesem Bereich nicht erreicht worden ist, überhaupt jemals erreichbar war. Das war doch eine politische Kulisse. - Der Bundesrat ist als mutig gelobt worden, weil er gleichzeitig mit den Ergebnissen der EWR-Verhandlungen die Option EG bekanntgegeben hat. Andere haben ihn dafür als Totengräber des EWR bezeichnet. Die Philosophie ist die, dass durch den EG-Beitritt auch noch jenes Viertel, das jetzt fehlt, nämlich die Mitwirkung, beschafft werden kann. Es stellt sich nun ein referendumspolitisch unerhört schwieriges Problem: Was passiert, wenn zwischen einer ersten Abstimmung über den EWR-Vertrag und einer zweiten Abstimmung über einen EG-Beitritt die EG Konturen annimmt, wenn die EG unterdessen in einen Staatenbund transformiert wird? Dann wären die Dinge für uns viel einfacher. Mir wäre es lieber, wir könnten mit dem zweiten, weit bedeutsameren Entscheid zuwarten, bis die Europäische Union klare Konturen erkennen lässt. Ich halte nicht viel vom Argument, dass die Gemeinschaft uns aufgrund unserer föderalistischen Erfahrung braucht. Darum bin ich unglücklich darüber, dass man auch die Frage eines EG-Beitritts bereits aufgeworfen hat. Es gibt heute Teile unserer Bevölkerung, die den EWR bereits ablehnen, weil sie ihn als Einstieg in die europäischen Strukturen sehen.

Mit Herrn Ducret bin ich einverstanden, dass wir die Integrationspolitik an den blödsinnigsten Gegenständen des schweizerischen Lebens ausrichten, z.B. an der Frage, ob die Lastwagenbreite 2.50 m oder 2.30 m betragen dürfe. Das hängt mit der Kleinstaatlichkeit zusammen: Wenn Sie als weltgewandter Genfer Kaufmann mit einem Urner oder einem Obwaldner reden, sind die Distanzen natürlich sehr gross. Wir müssen das politische Umfeld in der

Schweiz grundlegend ändern. Wenn es einer Allianz aus frustrierten Bauern, Gewerbetreibenden und Industriellen gelingt, das, was jetzt ausgehandelt wurde, abzuschmettern - und davor habe ich Angst -, gerät die Schweiz in ein unerfreuliches politisches Abseits.

Herr Dobler hat bereits die Frage aufgeworfen, ob es uns gelingt, dieses Anpassungspaket in der vorgesehenen Zeit über die Bühne zu bringen. Der Bundesrat strotzt ja nur so vor Dringlichkeitsrecht. Herr Cotti will Dringlichkeitsrecht, Herr Delamuraz ebenfalls - ich halte das für eine schlechte Art, zu regieren und Probleme noch lösen zu wollen, bevor sie anders gelöst werden, als man selber will. - Was würde überhaupt passieren, falls wir bis Ende 1992 nicht fertig werden sollten?

Frau Weber: Auch ich möchte dem Bundesrat gratulieren und danken dafür, dass er zu einem Entscheid gekommen ist. Ich bin auch froh darüber, dass in der Erklärung des Bundesrates gleichzeitig eine klare Option für die EG enthalten ist. Das hat sehr viel Klarheit gebracht, eine Klarheit, für die ich immer gekämpft habe. - Herr Ducret hat darauf hingewiesen, dass im ganzen Vorspiel oft über Fragen diskutiert wurde, die keine so grosse Rolle spielen im Vergleich zu anderen Problemen, die im ganzen Prozess, den wir mitmachen, noch auftauchen werden.

Mir liegt viel daran, dass wir das, was wir jetzt erleben, als einen riesigen Prozess verstehen. Gerade in der Schweiz ist diese Auffassung nicht selbstverständlich: Wir sind immer in den Details verhaftet und entscheiden von Tag zu Tag, von Stunde zu Stunde. Leider haben wir nicht die Fähigkeit, in Prozessen zu denken. Vor allem ist es entscheidend, dass auch das Volk versteht, dass es hier um einen Prozess geht. Wir alle müssen lernen, die vielen Probleme und Einzelfragen, über die diskutiert wird, mit Blick auf diesen übergeordneten Prozesses zu entscheiden.

Eines haben wir in der Schweiz dringend nötig: Wettbewerb. Herr Ducret hat Beispiele gebracht, Beispiele, die sich zu einer Zeit abspielen, in der wir nicht in der EG sind. Wir leiden unter unserer Wettbewerbsunfähigkeit. Ein paar Stichworte: eine riesige Anzahl von Kartellen, eine völlig zementierte Landwirtschaft und viele fragwürdige öffentlich-rechtliche Hemmnisse. Wir müssen ja nicht alles selber erfinden, sondern dürfen uns ruhig auch ein wenig am Ausland orientieren. Das von Herrn Huber geschmähte Dringlichkeitsrecht steht nur zur Diskussion, weil wir keine schnellere Art zu legiferieren und keine genügend flexible Art haben, uns anzupassen.

Zur Informationsstrategie: Die Abstimmung über den EWR-Vertrag ist noch nicht gewonnen. Wir müssen noch eine riesige Arbeit leisten, wenn das Volk diesen Vertrag annehmen soll, und es ist wichtig, dass der Bundesrat eine Informationsstrategie ausarbeitet. Ich erinnere mich an die Zeit, als der Assoziationsvertrag mit der EG vom Volk akzeptiert werden musste. Damals trat Staatssekretär Jolles überall auf, und ebenso die Bundesräte. Herr Bundesrat Felber, erlauben Sie mir den Ratschlag, dass Sie ab Januar überall, wo sie können, auftreten sollten. Wenn der Bundesrat will, dass der EWR-Vertrag vom Volk akzeptiert wird, müssen die sieben Bundesräte persönlich überall in der Schweiz, in allen Kantonen, auftreten. Der Bürger nimmt eine Botschaft aus einem bundesrätlichen Mund ganz anders zur Kenntnis, als wenn wir Parlamentarier etwas sagen - dass wir Parlamentarier auch unsere Dienste leisten müssen, ist ganz klar. So ist es offensichtlich, dass seit der Erklärung des Bundesrates vom 23. Oktober im Volk eine ganz andere Grundstimmung herrscht; es herrscht jetzt viel mehr Klarheit, weil der Bundesrat mit ein paar Sätzen Sachen sagen konnte, auf die man schon längst gewartet hatte.

Auf der anderen Seite haben wir einen starken Gegner: Herrn Blocher mit einer Organisation, die sehr viel Geld hat und populäre Politiker wie auch Herrn Fischer. Die beiden reden mit Schlagworten, wie man sie am Stammtisch hört; aber dem Volk leuchten solche Argumente ein. Es braucht das bundesrätliche Gewicht, um hier ein Gegengewicht zu schaffen. Wichtig ist überdies, dass man handfeste Beispiele aus dem Leben des Bürgers anführt - ich werde mich in dieser Richtung vorbereiten. Man kann ruhig mit einem negativen Aspekt beginnen - das versachlicht die Diskussion -, und dann die Vor- und Nachteile gegeneinander abwägen.

Schliesslich scheint es mir wichtig zu sein, dass der Bundesrat vor der Abstimmung ein Beitritts-gesuch deponiert und auch klar erklärt, was das heisst: Dass wir zunächst nur über den EWR-Vertrag abstimmen und später noch einmal die Möglichkeit haben, über den EG-Beitritt zu entscheiden. Wenn der Bundesrat das Gesuch nicht vorher deponieren will, so muss er doch mindestens diesen Punkt klar zum Ausdruck bringen. Hat er das Gesuch eingereicht und das Volk sagt nein zum EWR-Vertrag, kann er doch wenigstens weiterverhandeln; hat er aber dieses Beitritts-gesuch nicht vorher eingereicht und es liegt ein negativer Volksentscheid vor, dann weiss ich nicht, wie wir in den nächsten paar Jahren weiter arbeiten können. - Ich finde übrigens, dass der Bundesrat sehr geschickt vorgeht, indem er den Bürger langsam an den Gedanken gewöhnt, dass man vorher ein Beitritts-gesuch deponieren sollte.

Seiler: Herr Huber scheint mich auch zu den frustrierten Bauern zu zählen, die den EWR-Vertrag jetzt bekämpfen sollten. Ich kann Ihnen versichern, dass der Schweizerische Bauernverband diesem Vertrag schon sehr lange positiv gegenüberstand und dies auch nach dem Vertragsabschluss wieder bestätigt hat. Wie Sie, Herr Bundesrat, gesagt haben, profitiert die Landwirtschaft vom EWR-Vertrag - oder zumindest verliert sie nicht mehr als sie ohnehin verlieren wird. Beim GATT wird der Aderlass wahrscheinlich viel grösser sein, und wir müssen klar auseinanderhalten: GATT und EWR sind zwei verschiedene Dinge. Die Verunsicherung der Bauern besteht, aber nicht wegen des EWR.

Was viele Leute vor den Kopf gestossen hat, war die Aussage des Bundesrates, dass dies der erste Schritt in die EG sei. Viele Leute - ich gehöre auch dazu -, die immer für einen EWR eingestanden sind, sind gegenüber der EG vorläufig noch sehr skeptisch. Frau Weber hat recht: Wir müssen beim Abstimmungskampf immer darauf hinweisen, dass wir *jetzt* den EWR anstreben; erst wenn dieses Ziel erreicht ist, können wir über den nächsten Schritt entscheiden und diesen einleiten.

Bezüglich Informationskampagne glaube ich ebenfalls, dass hier die Bundesräte mithelfen müssen; auch in den Berufsverbänden, den Parteien und Gewerkschaften gibt es sehr viel zu tun. Mit Beispielen aus dem täglichen Leben müssen wir gegen die Schlagworte der Gegner antreten können. Ein Beispiel aus dem Gebiet des Immobilienhandels: Man fürchtet ja die Bestimmung, dass wir fünf Jahre nach Inkrafttreten des Vertrages den Ausländern den Markt für Immobilien öffnen müssen. Als Bewohner einer Grenzregion stelle ich fest, dass unsere Industrien sich ins Ausland verlagern - nicht unbedingt, weil sie den EG-Markt suchen, sondern weil sie in der Schweiz innert nützlicher Frist an ihren Standorten nicht mehr bauen und ihre Produktionsstätten vergrössern können. Wegen der zahllosen Auflagen und Einspruchsmöglichkeiten bei uns ist es für sie einfacher, z.B. in der BRD zu bauen. In dieser Richtung kann eine Verbesserung geschaffen, wenn wir einmal im EWR dabei sind. Solche Vorteile muss man sichtbar machen, damit das Volk letztlich zustimmt.

Wenn man die Zielsetzung der EG von Grund auf gekannt hat, war es schon immer klar, dass sie den EFTA-Ländern ein Mitspracherecht gar nicht zugestehen konnte. Aber das ist für mich kein Grund, dem EWR-Vertrag nicht zuzustimmen. Ich wäre jetzt froh, wenn wir möglichst rasch auch auf Deutsch über alle Einzelfragen und Auswirkungen dieses Vertrages informiert würden, damit wir uns konkret auf die Abstimmung vorbereiten und den Schlagworten der Gegner gute Gründe entgegensetzen können.

M. Cavadini : Permettez-moi d'exprimer ma grande satisfaction de constater que M. les conseillers fédéraux Felber et Delamuraz s'expriment *una voce*. En effet, nous n'avions pas entendu le Conseil fédéral s'exprimer ainsi auparavant et nous avons perdu 3 mois dans le domaine capital évoqué par Mme Weber de l'information. Nous avons beaucoup hésité du côté du Conseil fédéral, nous avons eu des "états d'âme" et nous nous sommes trouvés dans des situations désagréables dans la mesure où nous paraissions piétiner *ante portas*. Ce traité est un succès pour les efforts accomplis par la Suisse et j'en remercie les auteurs.

Maintenant des questions concrètes se posent :

- 1) Lorsque l'on appellera le peuple à voter sur le Traité EEE, le Conseil fédéral entend-il dire qu'il s'agit d'une étape, ou d'un traité pour soi? M. Felber, conseiller fédéral a dit que ce Traité s'inscrivait dans la perspective de l'adhésion. Je partage cette vision, mais sur le plan de l'explication politique à l'échelon national, la tâche sera difficile.
- 2) Le calendrier est tellement serré qu'il est à la merci du moindre incident parlementaire pendant l'année prochaine. Quel autre délai pouvons-nous envisager pour la signature?

M. Felber, conseiller fédéral : Six mois.

M. Cavadini : Au mieux, ce serait le 6 décembre prochain, et au pire le 6 juin 1992.

Rappelons trois points :

- 1) Le Traité ne peut pas être modifié. Il incombera donc au Parlement d'assumer un travail d'auto-régulation et d'auto-discipline. La discussion devra avoir lieu sur le Traité lui-même, et non sur telle ou telle disposition.
- 2) On annonce 5 ans de délai quant à la Lex Friedrich, de même pour la législation à l'égard des étrangers. Cela ne me pose aucun problème, personnellement, mais il en ira autrement lorsque nous devrons l'annoncer devant le peuple.
- 3) Suite de la deuxième remarque, il faudra donner des exemples concrets sans tomber dans le populisme. Ainsi, le statut de saisonnier sera exclus. Rappelons qu'il y a 4 ans, la loi sur les étrangers et le référendum sur l'initiative "Etre solidaire" ont déclenché des batailles. A la question des étrangers s'ajoutera celle de la politique de l'asile. Ces questions appellent une préparation très soignée.

Président : Je félicite le Conseil fédéral du succès obtenu, et que nous n'osions presque plus espérer. Nous le devons à l'excellente préparation de la diplomatie suisse.

Je suis d'accord avec les membres de la commission pour reconnaître que nous nous trouvons dans le processus long et compliqué de la construction européenne. Ce processus fascinant a encore des points obscurs, mais dès maintenant, nous approuvons un mouvement d'ouverture qui tend à lever le protectionnisme et à encourager la concurrence. Nous n'ignorons pas les difficultés à venir, mais nous n'en connaissons pas encore la teneur définitive, comme le souligne M. Ducret. Pour les PME, il y aura une hécatombe dramatique. Il faudra prendre des mesures sociales et nous aurons à affronter des moments difficiles. Tout ce que nous savons, même si le Traité EEE échoue, c'est que nous aurons ces difficultés. Le fait d'entrer dans l'EEE nous ouvrira la possibilité de profiter de certains avantages en contrepartie de ces problèmes.

Ce qui est clair, c'est qu'il sera difficile de faire approuver ce Traité par le peuple. Nous connaissons ses réactions, mais nous pouvons prévoir, compte tenu de sa déstabilisation actuelle, que la population aura une réaction de peur, ce qui est néfaste. Plusieurs collègues ont dit que lier l'adhésion au Traité EEE aurait un écho négatif. Je comprends, comme Mme Weber, qu'il faille "prendre le taureau par les cornes", mais il se peut que des forces contraires à l'EEE se recrutent parmi des esprits patriotes en face desquels les partisans de ce Traité feront figure de traîtres. Personnellement, à l'instar de la plupart des orateurs précédents, je trouve que présenter l'EEE comme un pas vers l'adhésion va rendre l'acceptation populaire plus difficile. Il y a toujours cette inconnue qu'est l'Europe. L'adhésion concerne l'Europe, non plus seulement économique, mais aussi politique. Et l'Europe politique, avec le vide

politique et militaire qui se fait en Orient, ne pourra pas ne pas être aussi une grande puissance militaire. Or, vous savez combien les Suisses apprécient peu la puissance, et la perspective de l'adhésion à l'Europe pourrait faire échouer l'EEE.

Il faudrait dire clairement que l'EEE ouvre éventuellement une voie vers l'adhésion, mais que ce Traité nous permet d'être dans l'Europe sans y être politiquement. A ces deux alternatives, on pourrait ajouter une troisième : puisqu'il s'agit d'un processus, il y a la possibilité, lorsque nous ferons partie de l'EEE, d'être progressivement admis à titre consultatif au sein de l'ensemble des organes de la CE, et lorsque la décision nous lie, être présents à titre effectif. C'est pourquoi il faut laisser ouvertes toutes les éventualités.

M. Felber, conseiller fédéral : Stratégiquement, cette année sera consacrée aux discussions sur l'EEE. Il y aura une information générale et claire sur la décision politique du Conseil fédéral de viser l'adhésion, mais ce n'est pas sur celle-ci que le peuple sera appelé à voter. Le peuple votera sur le Traité EEE.

On peut regretter que nous ayons annoncé cela. Notons cependant que si le soir du 22 octobre, nous avions annoncé avoir accepté l'EEE, on nous aurait immédiatement demandé ce que nous envisagions ensuite. Le 10 mai, le Conseil fédéral avait annoncé son refus de l'Alleingang, son intention d'aller jusqu'au bout des négociations sur l'EEE en accordant à l'adhésion une option prioritaire. Nous avons poursuivi cette politique, et en analysant les résultats obtenus dans la négociation ainsi que la portée politique de la position du Conseil fédéral sur le peuple suisse, nous avons fait le pas suivant : nous avons annoncé que nous acceptions ce Traité en visant l'adhésion, pour que les tenants de l'adhésion puissent le considérer comme un pas vers l'intégration totale. Le reste du discours portera pendant quelques mois, voire quelques années sur les questions suivantes : faut-il attendre que l'Europe soit construite pour y adhérer, ou devons-nous adhérer plus tôt pour pouvoir y apporter notre vision? Sur le plan général, la position du Conseil fédéral a été plutôt bien acceptée du public. Le Conseil fédéral va s'engager pour veiller à ce que le peuple ne vote que sur la ratification de l'EEE.

Je peux rassurer Mme Weber : l'engagement des conseillers fédéraux est prévu. Nous allons déterminer des lignes de force sur ce qu'il faut dire ou non.

(à M. Ducret) Nous n'avons pas tellement tergiversé sur les éléments que vous évoquez - Lex Friedrich, transports. Nous les avons acceptés. Heureusement, nous avons obtenu des délais transitoires, car il aurait été difficile d'abolir la Lex Friedrich immédiatement. Ces délais nous permettront de modifier notre législation et d'expliquer comment, avec les avantages que cela présente.

Dans le domaine de l'information, nous prendrons des exemples précis pour illustrer notre position, accompagnés de textes clairs. Le Traité est long et compliqué, et nous nous attendons aux slogans simplificateurs que ses détracteurs lui opposeront. Nous ne répondrons pas de la même manière, mais sur des points précis. J'ai dit l'autre jour aux membres de la Commission des affaires étrangères du Conseil national que l'effort que nous avons fait dans le domaine de l'information lors de la négociation a peut-être été excessif : nous avons trop centré notre information sur les difficultés que nous rencontrions en oubliant tout ce qui avait été déjà réglé : codécision, pêche, environnement, fonds de cohésion. Ce dernier point, d'ailleurs, la presse s'en est saisie sans trop savoir de quoi il s'agissait.

M. Kellenberger : (à M. Ducret) En ce qui concerne certains problèmes, que vous estimez à juste titre importants - AVS, prestations complémentaires - nous sommes en train de les régler de façon très satisfaisante. Pour les prestations complémentaires, qui ont d'importantes implications financières, nous avons obtenu une période transitoire qui nous permettra de changer le système afin de ne pas avoir à les exporter. Vous avez raison de souligner que le Traité EEE signifiera une concurrence accrue, notamment dans des secteurs actuellement protégés. En matière de salaires, l'établissement du marché intérieur n'a pas eu pour effet de pression sur les salaires, notamment dans les pays où ils sont élevés, en Allemagne ou aux Pays-Bas notamment. Il ne faudrait pas être pessimiste quant à cet aspect. A votre question sur la continuation du Marché commun dans sa voie actuelle, on a l'impression que la CE persiste dans son projet d'avoir un marché avec le moins d'obstacles possible, et qu'elle laissera jouer la concurrence. En même temps, à propos du transit, il est intéressant de constater que la CE est devenue beaucoup plus sensible à la question de l'environnement. Ces trois dernières années, sa législation laisse apparaître, au fil de son développement, un effort accru dans ce sens.

Zu Herrn Dobler: Wir wissen noch nicht genau, wann die Abstimmung im Europäischen Parlament stattfindet. Dieses wird sich ja zweimal damit befassen: Die Kommission hat im Sinn, das Europäische Parlament zu konsultieren, bevor unterzeichnet wird. Zwischen der Unterzeichnung und der Ratifikation folgt dann noch die formelle Abstimmung - voraussichtlich im Sommer 1992.

Herr Huber hat gefragt, ob wir im institutionellen Teil nicht zu ambitiös waren. Um etwas Vernünftiges zu erreichen, ist es natürlich gut, wenn man eine ambitiöse Ausgangsposition einnimmt. Ohne diese ehrgeizige Position hätten wir vermutlich nicht erreicht, was wir im institutionellen Bereich erreicht haben. - Aber man darf auch nicht vergessen, welche Entwicklungen in der Gemeinschaft stattgefunden haben: Herr Delors hatte im Januar 1989 von gemeinsamen Entscheidungs- und von gemeinsamen Verwaltungsorganen gesprochen. Als nachher, im Sommer 1990, der EG-Ministerrat das formelle Verhandlungsmandat für die Kommission verabschiedete, hat die EG angefangen, "Entscheidungs- und Entwicklungsautonomie" anders zu definieren und damit den institutionellen Möglichkeiten Grenzen zu setzen. Als Beispiel: Der Anspruch auf ein Initiativrecht der Efta-Länder war mit dem, was Delors gesagt hat, nicht unvereinbar. Aber er wurde inkompatibel mit dem Verhandlungsmandat, das der EG-Ministerrat der Kommission gegeben hat. Oder die Komitologie: Herr Delors hat von einem gemeinsamen Verwaltungsorgan gesprochen. Es war naheliegend, anzunehmen, dass wir somit in allen Komitees Einsitz nehmen würden, wo das gemeinsame Recht verwaltet und angewandt wird. Auch darauf ist dann die Gemeinschaft zurückgekommen unter dem Titel der vollständigen Entscheidungsautonomie.

Huber: Sind wir da nicht im falschen Zeitpunkt dem falschen Mann aufgefressen? Hätten wir uns nicht Rechenschaft darüber geben müssen, dass nach den Strukturen der EG Herr Delors nicht die entscheidende Offertinstanz ist? Diese Frage ist auch für die Zukunft von Bedeutung.

Kellenberger: Unsere Explorationen haben ja im Frühjahr 1989 angefangen - nicht auf der Hypothese, dass man das EG-Recht vollständig übernimmt. Das hat die Gemeinschaft am Anfang auch nicht gefordert. Auf dieser Hypothese wäre es auch vernünftig gewesen, dass man für alle Vertragsparteien ein gleiches Initiativrecht hat. Erst gegen Schluss der Exploration ist die Gemeinschaft mit der Forderung gekommen, man müsse das EG-Recht übernehmen. Gleichzeitig verlangte sie, dass ihre Entscheidungs- und Entwicklungsautonomie in keiner Weise beeinträchtigt werde. Erst in diesem Moment entstand die ganz neue Situation.

Präsident: Zwei Elemente haben den Prozess erschwert: 1. Die Erklärung Delors kam zu einer Zeit, als die Perestroika noch in ihren Anfängen war. Damals war es für die EG wichtig, zu einer Vereinbarung mit der Efta zu

kommen, um einen wirtschaftlich starken Block zu bilden. 2. Die Forderungen des Europäischen Parlamentes nach grösserer Partizipation kamen nach dieser Rede. Diese Forderungen, die uns eigentlich entsprechen würden, haben in diesem Fall unsere Interessen durchkreuzt. - Delors selber war sicher nicht in schlechtem Glauben; aber die Umstände haben sich geändert.

M. Ducret : La lettre que j'ai reçue du service de presse du Parti socialiste suisse du 22 octobre dernier nous met dans une situation inquiétante. Pour le Parti socialiste, un Traité sur l'EEE n'est envisageable qu'à la condition que le Conseil fédéral demande sans délai une demande d'adhésion, car "...l'EEE ne représente rien de plus qu'une antichambre mal chauffée." Nos partis sont perplexes. L'important, c'est de défendre ce Traité seul, comme le suggère le président, et de reporter à plus tard toute autre décision. Mais pour cela, il faudrait que les Partis s'entendent.

(à M. Kellenberger) Je n'ai surtout pas voulu dire que vous n'avez pas bien accompli votre travail, mais j'ai voulu surtout dire que les grands problèmes ne sont pas là où l'on pense. La concurrence sur le marché du travail en est un exemple. Dans la construction du tunnel de la Vue des Alpes, les salaires des Français qui y travaillent sont très inférieurs aux salaires suisses, malgré le contrat avec l'entreprise française qui y participe. Ma crainte, c'est que l'on respecte plus ou moins les règles. Ainsi, la couleur des panneaux routiers, qui aurait dû être changée selon le modèle suisse : la France n'a encore rien fait. Au Tessin, de même qu'à Genève, le poids des frontaliers qui acceptaient des salaires inférieurs a été terrible. On a vu des industries congédier l'ensemble de leur personnel pour engager des frontaliers moins bien payés. Enfin, j'insiste pour que le sujet soit uniquement l'EEE.

Präsident: In diesem Pressecommuniqué der SP Schweiz spricht man von "Wahlbetrug". Ich habe die Protokolle der letzten Sitzungen gelesen: Es stimmt nicht, dass wir den EWR-Vertrag mit Skepsis betrachtet haben. Die Hoffnung auf ein befriedigendes Ergebnis der Verhandlungen hatten wir nicht aufgegeben. Es hat in diesem Papier Formulierungen, die sehr schaden könnten. Wenn gesagt wird: "Der EWR ist wie ein schlecht geheiztes Vorzimmer", könnte das eine tödliche Wirkung haben.

Frau Weber: Ich halte es nicht für nötig, dass wir diese Stellungnahme einer Partei hier diskutieren. Das sind normale Verlautbarungen, wie wir sie in einer Demokratie aushalten.

Präsident: Wir brauchen keine Stellungnahme der Kommission zu machen, sollten aber versuchen, unsere Kollegen auf die Schädlichkeit solcher Sätze für eine Volksabstimmung hinzuweisen.

Monsieur le chef du département, si dans notre communiqué de presse nous disions que la commission est d'avis de considérer l'EEE indépendamment de tout autre engagement, seriez-vous gêné?

M. Felber, conseiller fédéral : Oui. La commission n'a pas à se prononcer sur la tactique, alors que nous n'avons pas les documents, mais je ne m'oppose pas à ce que vous exprimiez votre soutien à l'EEE.

M. Cavadini : M. Delamuraz a dit, presque textuellement : "Il convient de dire au peuple suisse, au vote, qu'on vote sur un Traité, et rien d'autre." Or, cela semble vous gêner.

M. Felber, conseiller fédéral : En fait, je n'aimerais pas que l'on condamne l'attitude du Conseil fédéral, qui avait annoncé l'adhésion comme but.

M. Cavadini : Maintenant, il faut vendre l'EEE, et ne pas dire que c'est une transition négligeable avant l'adhésion.

Huber: Wir müssen heute überhaupt kein Urteil darüber abgeben, in welcher Richtung es weiter gehen soll. Es reicht, wenn wir sagen, die Kommission hätte eine relativ gründliche Prüfung der Situation um den EWR vorgenommen und sie hätte dem Bundesrat die Anerkennung für seine Verhandlungsführung und für sein Engagement ausgesprochen.

Frau Weber: Sollten wir nicht auch unsere Meinung bekanntgeben, dass man sich jetzt anstrengen muss, das Volk sachlich über den EWR-Vertrag aufzuklären? Da sind wir uns ja einig.

Präsident: Es darf nicht nach einer Indoktrinierung aussehen.

M. Ducret : Ne devrions-nous pas nous faire aider d'un collaborateur du DFAE?

Dobler: Nachdem der Bundesrat *una voce* geäußert hat, unsere Beziehungen zur EG seien klar, finde ich es tunlich, wenn sich unsere Kommission in jeder Beziehung solidarisch erklären würde. Man könnte sagen, dass wir das Vorgehen des Bundesrats in bezug auf die Aufklärung unterstützen.

Président : Nous avons le texte suivant : "La commission a été informée des résultats des négociations relatives au Traité sur l'EEE intervenus le 21 octobre à Luxembourg. Elle a procédé à une discussion exhaustive et à une première appréciation de ceux-ci, et s'est félicitée, avec le Conseil fédéral et avec le DFAE, de l'engagement, de la force et de la qualité des pourparlers, ainsi que des succès obtenus. Le message du Conseil fédéral relatif au TEEE ainsi que le rapport sur l'adhésion de la Suisse aux Communautés européennes seront publiés dès janvier 1992. La commission a pris connaissance avec satisfaction du fait que le Conseil fédéral prépare actuellement un nouveau concept d'information sur l'Europe."
Reste à définir si nous dirons "...du fait que le Conseil fédéral prépare..." ou "...du fait que les départements préparent...".

La séance est levée à 10h45.